REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE BADJI MOKHTAR ANNABA
VICE-RECTORAT CHARGE DE LA FORMATION SUPERIEURE DE TROISIEME CYCLE, L'HABILITATION UNIVERSITAIRE, LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LA FORMATION SUPERIEURE DE POST-GRADUATION

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics,et la loi N° 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics L'Université Badji Mokhtar Annaba ayant pour NIF : 413020000230135, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimales N°04/VRPG/2024, relatif a « **ACQUISITION DE PRODUITS CHIMIQUES, CONSOMMABLES ET MATERIELS SCIENTIFIQUES ET AUDIOVISUELS POUR LE RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE AU PROFIT DE L'UNIVERSITE BADJI MOKHTAR-ANNABA** »

Lot N° 08 : Acquisition de Matériel Audiovisuel

Qu'à l'issue de la procédure d'évaluation des offres, le résultat et comme suite :

N° du lot	Attributaire retenu	Montant de l'offre DA/TTC		Note technique	Note financière	Note globale	Délais	Garantie	SAV	Observation
		Montant avant correction	Montant après correction	NT/65	NF/35	NG/100 NG=NT+NF	(Jours)	(Mois)	(Ans)	
Lot N° 08 : Acquisition de matériel audiovisuel	EURL TEKNOSYS NIF : 001519009189092	22 194 690,00	21 798 420,00	42,58	31,8	78,3	1	24	15	Mieux disante

Conformément à l'article 82 du DP N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 56 du la loi N° 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics: Les soumissionnaires qui souhaitent à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, sont invités à se rapprocher du service contractant dans un délai de (03) jours à compter de premier jour du présent avis attribution provisoire. Les soumissionnaires qui contestent cette attribution peut introduire un recours auprès de L'Université Badji Mokhtar Annaba dans un délai de 10 jours à partir de la date de la publication du présent avis d'attribution provisoire, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogé au jour ouvrable suivant.